

**COMMUNE DE LA CHAPELLE NEUVE
ELABORATION DU PLU**

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire en vigueur	Service public concerné	Référence au plan
Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Tout le territoire communal	Articles L. 152-1, L. 152-2 et R.152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	DDTM56 / SENB	A5
Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	1- Chapelle de Locmaria MH inscrit le 16/04/1975 2- Calvaire de Locmaria MH classé le 16/04/1975 3- Eglise ND de La Fosse MH classé le 20/09/1945 4- Fontaine MH inscrit le 23/09/1928 5- Dolmen de Rode MH classé 28/08/1934	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine. Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine. Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.	STAP / UDAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	AC1

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire en vigueur	Service public concerné	Référence au plan
Servitude résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables et minérales	Captage de La Lande et Captage de Kerjosse Arrêté Préfectoral du 20/12/1998	Code de l'environnement : article L215-13 se substituant à l'article 113 de l'ancien code rural, - Code de la santé publique : • article L.1321-2 issu de l'ordonnance de recodification n° 2000-548 du 15 juin 2000, • article L. 1321-2-1 créé par la loi n°2004-806 du 9 août 2004 - art. 58, • articles R. 1321-6 et suivants créés par décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du Code de la Santé publique. - Circulaire du 24/07/1990 relative à la mise en place des périmètres de protection, - Guide technique - Protection des captages d'eau, publié en mai 2008 et consultable sur le site Internet du Ministère de la santé.	Délégation départementale du Morbihan Pôle Santé Environnement 32 Bd de la Résistance CS 72283 Vannes Cedex	AS1
Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Réseau HTA distribution	Articles L. 323-3 à L. 323-10 et R. 323-1 à R. 323-22 du code de l'énergie.	ENEDIS 64 BD Voltaire BP 90937 35009 Rennes cedex	I4
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Concerne tout le territoire communal	Code de des transports article L 6352-1	Délégation Régionale de l'Aviation civile SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire CS 14321 44343 Bouguenais cedex	T7